



ROBERT SAVAGE agronome, MBA

« Un grand frisson d'incertitude traverse nos campagnes et, alors que certains se terrent en attendant que passe le blizzard, les créanciers grelottent et tentent tant bien que mal de sauver la chèvre et le chou... à la condition que ceux-ci soient admissibles à l'ASRA ! »
Robert Savage

LE GRAND FRISSON

ADMISSIBILITÉ À L'ASRA : OUI OU NON ?

Quelque part au Québec, un jeune producteur porcin se voit offrir l'opportunité d'acquiescer une maternité de 800 truies à un prix fort intéressant mais requérant tout de même un financement. Alors qu'il croit avoir toutes les cartes en main, ses créanciers ont tôt fait de lui rappeler qu'il lui manque un atout de taille : l'ASRA. Quant à savoir de quoi est constituée cette fameuse carte maîtresse, personne ne semble partager la même information...

Ainsi, face aux bouleversements qui ébranlent les politiques de l'ASRA, certaines rumeurs tendent à se préciser, celles-ci allant de la presque certitude à la confusion la plus complète.

PLAFONNEMENT DU VOLUME DE PRODUCTION ASSURABLE

Des négociations sont présentement en cours entre le gouvernement et les diverses fédérations de producteurs afin d'établir les clauses applicables à chacune de leur production. Ainsi, pour l'année 2010-2011, l'industrie porcine sera autorisée à produire sept millions de porcs, soit 800 000 de moins que l'an dernier. C'est donc dire que cer-

tains joueurs actuels et les nouveaux joueurs potentiels seront invités à produire à leurs risques et périls, soit sans ASRA. En restreignant la production et en freinant l'expansion, le gouvernement économise en limitant les dépenses à leur niveau actuel. Une mesure qui ne sera pas sans avoir un impact considérable sur les abattoirs.

PLAFONNEMENT DE L'ENVELOPPE ASRA

Pour éviter les dépassements ou les excédents de l'ASRA, le gouvernement entend installer un trop-plein quant aux sorties d'argent en limitant les compensations de l'ASRA à 750 M\$.



Jacob Meyer de Haan, Marie Henry allaitant son enfant, huile sur toile 1889

Nul doute que la sécurité presque maternelle que procure l'ASRA depuis nombre d'années deviendra sous peu chose du passé. Les choix qui s'offrent à court terme se résument à la prudence et à une course à la performance.

COTISATION SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

Pour chaque dollar versé par le producteur, le gouvernement verse 2 \$. Bien que cet énoncé demeure valide, il prendra une tournure fort différente pour toute ferme dont la taille représentera plus de trois fois le modèle de l'ASRA. Ainsi, ces super fermes seront appelées à contribuer à 50 %, soit une économie anticipée de 16 M\$ pour La Financière agricole du Québec. De toute évidence, cette mesure vise à protéger la ferme familiale au détriment des méga structures développées, entre autres, par les intégrateurs. Mais parions que ces derniers ne seront pas les seuls à en payer la note.

MODÈLES PLUS PERFORMANTS

Les modèles établis par La Financière agricole du Québec servent de référence aux compensations versées. L'efficacité de ces modèles sera haussée en retirant des calculs la strate de 25 % des fermes les moins performantes. Il est prévu que cet incitatif à la performance générera à lui seul une économie de près de 50 M\$.

D'autre part, on pourrait aussi être en droit de se demander si, à l'aube d'une conjoncture favorable imminente dans certaines productions majeures, telle la production porcine, ce vent de

changement ne fournira pas aux politiciens une porte de sortie providentielle.

Bien que le plafond collectif de l'industrie porcine serait limité à sept millions de porcs, il n'en va pas de même pour toutes les productions. Ainsi, pour le moment, le plafond individuel de certaines productions serait épargné (vache-veau, bouvillon, veau de lait, veau de grain et agneau). C'est donc dire que les producteurs pourront prendre de l'expansion sans crainte de répression à court terme.

Nonobstant les plafonds collectifs et individuels connus et à venir, la relève sera en partie exemptée de ces li-

mitations et pourra démarrer en production sous ASRA à la condition que la taille de son entreprise respecte le modèle. Toutefois, la définition du terme relève pourrait imposer des exigences équivalentes à celles requises pour l'obtention de la subvention à l'établissement.

INDEXATION DES COÛTS DE PRODUCTION

En prenant soin d'indexer les coûts de production et de mettre à jour annuellement les modèles de l'ASRA, et non de manière sporadique et aléatoire, on s'assure que l'efficacité des

Tableau 1

LES FERMES DONT LA TAILLE REPRÉSENTERA PLUS DE TROIS FOIS LE MODÈLE DE L'ASRA SERONT APPELÉES À COTISER À PARTS ÉGALES, SOIT 50 %.

Production	Modèle		3X modèle	Cotisation 2009/unité			Écart annuel 3X
	Nombre	Unités		<3X	>3X	Écart	
Pommes	2 027	arbre	6 081	6 \$	9 \$	3 \$	17 378 \$
Agneaux	498	brebis	1 494	39 \$	59 \$	20 \$	29 133 \$
Veaux d'embouche	117	vache	351	188 \$	282 \$	94 \$	32 994 \$
Pommes de terre	177	ha	531	139 \$	208 \$	69 \$	36 797 \$
Céréales, maïs et oléagineux	300	ha	900	92 \$	138 \$	46 \$	41 336 \$
Veaux de grains	449	veau	1 347	79 \$	119 \$	40 \$	53 207 \$
Porcelets	271	truie	813	133 \$	200 \$	67 \$	54 065 \$
Veaux de lait	700	veau	2 100	72 \$	108 \$	36 \$	75 600 \$
Porcs	4 978	porc	14 934	11 \$	16 \$	5 \$	78 915 \$
Bouvillons	1 430	tête	4 290	102 \$	153 \$	51 \$	218 150 \$

L'Agriculture de l'information



ConsolAg

Peu importe la marque de votre système, ConsolAg offre un service exclusif et indépendant en agriculture de précision.

- Valorisation des historiques de rendement.
- Préparation des plans de nivellement.
- Diagnostic agronomique.

Claude Lalongé, agronome

ConsolAg

Tél. : (450) 645-1678

Courriel : consolag@videotron.ca

modèles soit actualisée au quotidien des producteurs. La sécurité illusoire de l'ASRA fait soudainement place à la réalité. À l'économie anticipée, s'ajoute la notion de responsabilisation.

PORCS NÉS HORS QUÉBEC

Une autre économie substantielle consistera à rendre inadmissible à l'ASRA tout porc né hors du Québec, soit une économie estimée à 40 M\$.

COMMENT GÉRER L'INCERTITUDE ?

Bien que plusieurs aient adopté le statu quo en attendant que passe la tempête, ce qui n'est pas déraisonnable en soi, une autre solution semble beaucoup plus appropriée : performer. Inutile de le nier, l'industrie agricole n'est pas à ses premiers soubresauts et les entrepreneurs seront constamment appelés à relever de nouveaux défis. Ainsi, la meilleure façon de se prémunir des impacts de la maladie, de Dame Nature ou de politiques nébuleuses demeure l'amélioration de la performance de son exploitation agricole.

Bien que, pour le moment, il soit recommandé de mettre de côté toute forme d'investissement et d'expansion, il est impératif de profiter de cette phase afin de consolider les acquis. Améliorer ses coûts de production, négocier ses intrants, renégocier ses prêts, identifier les fuites, miser sur les forces de sa main-d'œuvre, être à l'affût d'opportunités, mettre à jour ses connaissances sont des actions à la portée de tous, notamment en période de crise ou d'incertitude. À vous de juger comment vous comptez gérer cette crise. ■

Robert Savage, agronome, MBA, est président directeur de Solutions affaires experts-conseils.

Tableau 2

LES ÉCONOMIES ANTICIPÉES PAR LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Plafonnement du volume de production assurable	n.d.
Plafonnement de l'enveloppe ASRA	n.d.
Cotisation selon la taille de l'entreprise	16 M\$
Modèles plus performants	50 M\$
Indexation des coûts de production	n.d.
Porcelets nés hors Québec	40 M\$

Les fermes d'envergure, celles dépassant largement les modèles établis par l'ASRA, seront appelées à contribuer à raison de 50%. Une mesure qui vise à protéger la ferme familiale, certes, mais qui risque de fragiliser les méga structures, déstabilisant brutalement le système établi.

